Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_007_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 4 février 2026

L'an deux mil vingt-six, mercredi 4 février à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 27 janvier 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire

Etaient présents : M. Sébille, M. Antoine, Mme Catrevaux, M. Célard, Mme Coët, Mme Delourme, M. Duranton, Mme Guilbaud, Mme Guillou, Mme Houssaye, Mme Jehanno, Mme Kéryjaouen, Mme Le Bodic, Mme Lecomte Durouil, Mme Legendre, Mme Le Luherne, M. Le Pahun, M. Mouaci, Mme Le Mouël, Mme Maillot, Mme Quintin, M. Quistrebert, Mme Rebout, M. Rouault, M. Stevant, M. Thébaut, M. Valiente.

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Groyer à Monsieur Sébille
Madame Guillerme à Monsieur Thébaut
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil

Absents :
Madame Ikram El Adib
Madame Anne-Marie Le Floch

Secrétaire de séance : Monsieur Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de conseillers présents : 27

Absents : 2

Nombre de pouvoirs : 3

Votants : 30

2026-02-04- N°FIN 007/2026 – VOTE DE LA SUBVENTION D'EQUILIBRE AUPRES DU CCAS

Monsieur QUISTREBERT expose le bordereau suivant

Dans le cadre de la comptabilité M57, l'instruction budgétaire précise que les destinataires des subventions au compte 657363 « subvention de fonctionnement au CCAS/CIAS » sont nominativement désignés.

La subvention nécessaire à l'équilibre du budget 2026 du CCAS s'établit de la façon suivante :

Bénéficiaire	Compte	Montant
CCAS de la commune de Theix -Noyalo	657363 « subvention de fonctionnement au CCAS/CCIAS	65 712,00 €

Sachant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026,

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260204-2026_007_DEL-DE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE le versement au Centre Communal d'Action Sociale d'une subvention de fonctionnement de 65 712,00 €. Cette subvention sera versée conformément aux dispositions de la convention établie entre la commune de Theix-Noyalo et le CCAS.

DONNE POUVOIR à monsieur le maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.

Affiché le :

A Theix-Noyalo, le 4 février 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE